

OFFICE OF THE
PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER



BUREAU DU
DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET

Incidences de relèvements d'impôt sur les recettes pour 2011

Ottawa, Canada

10 janvier 2011

www.parl.gc.ca/pbo-dpb

La *Loi sur le Parlement du Canada* confère au directeur parlementaire du budget (DPB) le mandat de fournir au Sénat et à la Chambre des communes, de façon indépendante, des analyses de la situation financière du pays, des prévisions budgétaires du gouvernement et des tendances de l'économie nationale.

Points saillants de la présente note :

- Les questions des parlementaires portent le plus souvent sur les recettes et la fiscalité fédérales.
- Le DPB a dressé un tableau récapitulatif des incidences possibles sur les recettes fiscales de modulations du taux de la taxe sur les produits et services (TPS) et de certains taux, tranches et crédits d'impôt sur le revenu des particuliers.
- Le présent guide de référence devrait permettre aux parlementaires d'évaluer en gros les incidences de certains aspects de la fiscalité fédérale sur les recettes.

Rédaction : Jason Jacques

*Les commentaires sont bienvenus. Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec Jason Jacques (jacqui@parl.gc.ca).

I. Aperçu

Le directeur parlementaire du budget (DPB) reçoit beaucoup de demandes de renseignements sur les incidences possibles de modulations du régime fiscal fédéral sur les recettes.

En réponse à certaines de ces demandes, le personnel du DPB a préparé un tableau récapitulatif des incidences possibles sur les recettes publiques de modulations de certains taux, tranches et crédits d'impôt pour l'année civile 2011.

Deux méthodes président à l'établissement des données :

- Les données de *l'impôt sur le revenu des particuliers* sont établies à l'aide de la base de données et du modèle de simulation de politiques sociales de Statistique Canada.
- Les hypothèses et les calculs sous-tendant les résultats de simulation sont ceux du personnel du DPB qui se tient responsable de leur utilisation et de leur interprétation.
- Les données de *la taxe sur les produits et services* sont établies sur la base des recettes réelles et des taux nominaux.

Le tableau récapitulatif de référence ne présente pour le moment aucun chiffre sur l'impôt sur les sociétés, mais le DPB et Statistique Canada travaillent ensemble à l'élaboration de techniques d'estimation portant sur les principaux taux et fourchettes d'imposition.

Le tableau ci-joint devrait permettre aux parlementaires d'évaluer en gros les incidences sur les recettes de certains aspects de la fiscalité fédérale ainsi que des propositions susceptibles d'émerger des consultations prébudgétaires. Cependant, deux mises en garde s'imposent :

1. Les estimations sont statiques. Elles ne tiennent pas compte de changements de comportement pouvant résulter d'éventuelles modifications.
2. Il s'agit d'estimations d'ordre de grandeur. Le chiffrage précis de modifications fiscales plus complexes peut différer sensiblement des résultats du tableau.

II. Exemples

Voici deux exemples qui illustrent l'utilité du tableau.

Exemple 1 : Augmenter le montant personnel de base (MPB) de 1 000 \$.

Comme il ressort du tableau, une hausse du MPB de 100 \$ entraînerait un manque à gagner d'environ 250 millions de dollars. Une hausse de 1 000 \$ devrait donc entraîner un manque à gagner de 2,5 milliards de dollars par année.

Exemple 2 : Ramener à 3 % le taux de la taxe sur les produits et services de 5 %.

Comme l'indique le tableau, chaque diminution d'un point de pourcentage de la taxe sur les produits et services entraînerait un manque à gagner d'environ 5,9 milliards de dollars. Par conséquent, une réduction de deux points de pourcentage entraînerait un manque à gagner d'environ 11,8 milliards de dollars par année.

Exemple 3 : Relever la tranche d'imposition supérieure de 10 000 \$.

Comme l'illustre la figure 1, la tranche supérieure d'imposition du revenu des particuliers commence à 127 021 \$¹. Comme le montre le tableau de référence, chaque augmentation de 5 000 \$ de cette tranche entraînerait un manque à gagner d'environ 100 millions de dollars. Une augmentation de 10 000 dollars devrait donc représenter un manque à gagner d'environ 200 millions de dollars pour le Trésor fédéral.

Figure 1. Taux d'imposition fédéraux 2010	
Taux	Niveaux de revenu
15%	sur la première tranche de 40 726 \$ de revenu imposable
22%	sur la partie du revenu imposable entre 40 726 \$ et 81 452 \$
26%	sur la partie du revenu imposable entre 81 452 \$ et 127 021 \$
29%	sur la partie du revenu imposable supérieure à 127 021 \$

¹ <http://www.cra-arc.gc.ca/tx/ndvdl/fq/txrts-fra.html>

Tableau Récapitulatif

Incidences estimatives de certaines mesures fiscales sur les recettes fédérales Pour l'année civile 2011

Section I : Impôt sur le revenu des particuliers

Incidences sur les recettes en millions de dollars

Taux marginal d'imposition (par point de pourcentage)

Taux le moins élevé (15 %)	5 700
Deuxième taux (22 %)	1 800
Troisième taux (26 %)	500
Taux le plus élevé (29 %)	1 000

Changement de 5 000 \$ de la tranche d'imposition

Deuxième seuil	2 900
Troisième seuil	400
Seuil le plus élevé	100

Changement de 100 \$ du montant personnel de base et du montant pour conjoint

Montant personnel de base	250
Montant pour conjoint/équivalent du montant pour conjoint	20

Changement du taux d'inclusion des gains en capital

De 5 points de pourcentage	300
----------------------------	-----

Prestation fiscale pour enfants (PFCE)

Hausse de 100 \$ de chaque prestation	490
Relèvement de 1 000 \$ du seuil de réduction progressive	75

Crédit pour TPS d'une famille de quatre personnes

Hausse de 35 \$ du crédit pour adulte	360
Hausse de 15 \$ du crédit pour enfant	40
Relèvement de 1 000 \$ du seuil de réduction progressive	90

Supplément de la Prestation nationale pour enfants (PNE)

Hausse de 100 \$ de chaque prestation	190
Relèvement de 1 000 \$ du seuil de réduction progressive	110

Section II : Autres prélèvements

Incidence sur les revenus en millions de dollars

Changement de un point de pourcentage de la TPS	5 900
---	-------